



## Communiqué de presse

17 novembre 2025

# La charte du Parc reconduite pour 15 ans

**Le 13 novembre, le conseil d'administration du Parc national des Cévennes a voté la reconduction de la charte du territoire pour une nouvelle période de 15 ans, avec des recommandations pour renforcer sa mise en œuvre.**

Adoptée en 2013 après une large concertation locale, la charte définit le projet de territoire du Parc national. L'année 2025 a été consacrée à l'évaluation finale de son application. Cette démarche devait déterminer si la charte devait être révisée, modifiée ou reconduite.

L'évaluation, confiée au bureau d'étude indépendant BRL Ingénierie (BRLi), s'est appuyée sur des données quantitatives et qualitatives recueillies auprès de nombreux acteurs : élus, agents du Parc, partenaires institutionnels, socio-professionnels, associations...via des enquêtes en ligne, des réunions, des ateliers et des entretiens.

Quatre grandes questions guidaient l'analyse :

- En quoi la mise en œuvre de la charte a permis l'amélioration de la connaissance et de la préservation de la biodiversité du Parc national ?
- Comment les partenaires de la charte ont-ils fait vivre l'ambition d'une culture vivante et partagée ?
- Comment les partenaires de la charte ont-ils engagé une démarche collective de développement durable ?
- En quoi la mise en œuvre de la charte a-t-elle permis une intégration harmonieuse de la vie contemporaine sur le territoire respectueuse du caractère du Parc ?

Au total, 17 critères de réussite ont été étudiés. Dans ses conclusions, BRLi estime que la charte actuelle est toujours pertinente. Le cabinet pointe cependant des limites dans sa mise en œuvre, notamment face aux nouvelles pressions liées au changement climatique et à l'évolution des activités humaines.

Ces constats servent actuellement de base aux instances du Parc – Conseil scientifique, Conseil économique, social et culturel, Conseil d'administration – pour proposer des recommandations destinées à renforcer l'action du territoire. Celles-ci feront l'objet d'un vote lors d'un CA exceptionnel qui se déroulera en janvier 2026.